RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

MSC HOLDING
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 389 Rue de la Limallière,
42800 CHATEAUNEUF
894 301 035 RCS ST ETIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 01 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier avril,
A dix-huit heures trente,

Monsieur Gérald GRANDMOUSIN, demeurant 389 Rue de la Limallière, 42800 CHATEAUNEUF,

Associé Unique de la société MSC HOLDING,

A pris la décision suivante relative à la nomination d'un Directeur Général.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, nomme en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat du Président :

Monsieur Maxence GRANDMOUSIN
Né [redacted]
Demeurant [redacted]

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Maxence GRANDMOUSIN disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Monsieur Maxence GRANDMOUSIN aura le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Maxence GRANDMOUSIN ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Gérald GRANDMOUSIN
Associé Unique

[redacted]

Monsieur Maxence GRANDMOUSIN
Directeur Général
Mention manuscrite « bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions
de directeur general